



Convention d'accueil d'un groupe en séjour en les locaux de
la ferme pédagogique d'Ecancourt

ENTRE :

D'une part : **Mairie de la Frette sur Seine**
55 quai de Seine
Service Enfance Jeunesse
95530 LA FRETTE SUR SEINE

D'autre part : **Ferme d'Ecancourt - Association d'éducation à l'environnement**
Cour du Mûrier
95820 JOUY LE MOUTIER

1. OBJET :

La Ferme d'Ecancourt - Association d'éducation à l'environnement s'engage à recevoir :
Le Groupe :

*Mairie de la Frette sur Seine
55 quai de Seine Service Enfance Jeunesse
95530 LA FRETTE SUR SEINE*

Nom du responsable : *Madame Elodie Rosati-Gicquel - Centre de loisirs Mille Pattes*

Détail de la prestation d'accueil :

Séjour en pension complète pour 14 enfants et 2 adultes du 15 au 18 Juillet 2025. Arrivée le 15/07 vers 10h00, départ le 18/07 vers 14h00.

La prestation comprend :

- l'hébergement
- les repas
- l'animation technique des activités proposées par la Ferme d'Ecancourt par un animateur intervenant dans les créneaux horaires suivants : 9h30 à 12h - 14h à 16h et 16h45 à 17h45

Une rencontre préparatoire sera effectuée au préalable avec les responsables du séjour afin de définir le programme d'animation du séjour.

2. ADHESION

Le centre accueilli doit être adhérent de l'Association. La cotisation annuelle s'élève à 30€ pour le groupe. Elle est valable du 1er septembre au 31 août de l'année suivante.

3. RESPONSABILITES

Les participants au séjour sont placés sous la responsabilité de l'encadrement du groupe, l'association assurant l'animation technique.

La Ferme d'Ecancourt - Association d'éducation à l'environnement a souscrit un contrat d'assurance multirisques des associations auprès du groupe MAIF.

4. PARTICIPATION FINANCIERE

Le tarif total du séjour s'élève à 3 760,00 € (voir détail sur devis n° DE24/445 ci joint).

5. CONDITIONS DE RESERVATION

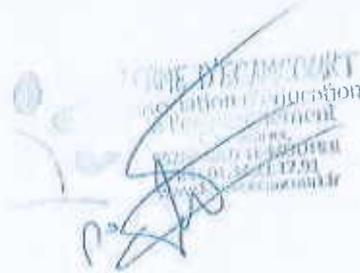
Votre réservation sera effective à réception de cette convention signée.

La somme de 1.880 €, correspondant à la moitié du montant global du séjour, vous sera facturée en cas d'annulation de votre part.

Une facture vous sera adressée après le séjour, sur présentation d'un bon de commande.

Il est accepté une diminution de 10% de l'effectif annoncé lors du devis. Cependant le minimum de facturation est établi à 12 personnes.

Fait à Ecancourt, le 04/11/2024



Pour le groupe

Pour l'Association

Le Maire,

AUDEBERT